



Mémoire présenté

**à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
au Comité provincial d'examen (COMEX)
et au Comité fédéral d'examen-Sud (COFEX-S)**

Dans le cadre des audiences publiques sur le

Projet d'exploration uranifère Matoush

par

**La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)
Section Québec**

19 novembre 2010

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Choisie par la Fondation Tides Canada comme l'une des 10 meilleurs ONG au Canada en 2007, la **Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)** est un organisme à but non lucratif fondé en 1963 par des citoyens qui avaient à cœur la sauvegarde des espaces naturels. La SNAP a pour mission la protection du patrimoine naturel en favorisant la création d'aires protégées ainsi que l'amélioration de la gestion des aires existantes. Parmi les organisations canadiennes vouées à la conservation de la nature, la SNAP se distingue par sa solide structure de base composée de treize sections régionales regroupant des milliers de membres. Nos actions parlent d'elles-mêmes puisque nous avons déjà contribué à la protection de plus de 400 000 km² du patrimoine naturel du Canada.

Nous sommes un organisme proactif et désireux d'obtenir des résultats sur le terrain. Nous visons à protéger de grandes superficies de territoire qui soient à la fois représentatives des régions naturelles et capables de maintenir des écosystèmes viables. Au Québec, nous travaillons en collaboration avec les autres groupes environnementaux, les groupes régionaux, les Premières Nations, les communautés locales et les différents paliers gouvernementaux à l'élaboration d'un véritable réseau d'aires protégées. La SNAP s'implique activement dans le processus de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, dans celui du Plan Nord, et siège au Comité consultatif sur les parcs nationaux.

Depuis 2001, la SNAP Québec et ses partenaires unissent leurs efforts pour la sensibilisation de la population à l'importance et à l'urgence de protéger nos écosystèmes. À travers l'initiative *Aux Arbres Citoyens!*, puis *Citoyens pour la nature*, plusieurs centaines de milliers de Québécois et de Québécoises ont été sensibilisés aux enjeux de la conservation. En 2008, la SNAP a lancé le mouvement Horizons Sauvages^{MC} en collaboration avec Mountain Equipment Co-op. Horizons Sauvages propose aux citoyens des gestes concrets pour protéger nos grands espaces publics. La SNAP fait partie de la Coalition Saint-Laurent et de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine!

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
1. - Introduction	1
2. - Lacunes générales dans l'étude d'impact sur l'environnement.....	1
3. - Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish	3
3.1.- Lacunes de l'étude d'impact	4
3.2.- Pollution des eaux.....	6
3.3.- Pollution atmosphérique	6
3.4.- La route 167 et le transport de minerai	7
3.5.- L'impact de l'industrie uranifère sur les visiteurs potentiels	7
4. - Sinistres naturels, les incendies forestiers.....	8
5. - La question du caribou forestier	9
6. - Autorisation du projet Matoush d'exploration avancée	11

1. - Introduction

À partir du milieu des années 2000 on observe au Québec une véritable ruée vers l'uranium, en partie en réponse à une remontée du prix de la ressource. Les cibles d'exploration se sont multipliées et se répartissent maintenant sur une grande partie du Québec : région de Mont-Laurier, Côte-Nord et Moyenne-Côte-Nord, région de la rivière George, région de la Baie-James, bassin sédimentaire des monts Otish, etc.

La nature même de ces activités d'exploration, et surtout la possibilité que des mines d'uranium voient le jour au Québec, ont suscité, avec raison, un fort sentiment d'inquiétude au sein de la population. Énormes quantités de résidus miniers radioactifs, résidus toxiques qui demeureront dangereux durant des dizaines de milliers d'années, prise en charge de poussières radioactives par les vents, production de gaz radon, un gaz hautement cancérigène, sans compter les dangers aux travailleurs eux-mêmes ainsi que l'entrée du minéral extrait dans une longue chaîne menant à des usages dangereux et controversés, oui la liste des inquiétudes est fort longue.

Le projet d'exploration avancée Matoush, en territoire cri, vise à évaluer les quantités de minéral disponible et pourrait devenir la première mine d'uranium au Québec. L'éventualité d'une telle mine d'uranium est fort inquiétante, mais la phase d'exploration elle-même est loin d'être sans impacts.

Le site Matoush est localisé à quelques kilomètres du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, à l'intérieur même de son bassin versant. Ce projet de parc national est piloté par la nation crie qui en a fait, à juste titre, un objet de fierté. Il deviendra le plus grand parc national au Québec et un des plus grands au Canada. Il deviendra aussi le premier parc national habité au Québec, puisque plusieurs familles de trappeurs cris vont continuer à y poursuivre leurs activités traditionnelles.

La Société pour la nature et les parcs du Canada, dont le mandat premier est d'encourager la protection de notre patrimoine naturel, en particulier par la création d'aires protégées sur les terres publiques, participe activement au projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish et a soutenu sa création depuis les débuts. Nous sommes donc particulièrement inquiets de l'éventualité qu'une mine d'uranium voit le jour à proximité de ce territoire unique. C'est dans cette optique que nous présentons ce mémoire, un mémoire qui discutera de plusieurs lacunes de l'étude d'impact sur l'environnement et qui mettra en lumière quelques-unes de nos craintes pour le projet de parc national.

2. - Lacunes générales dans l'étude d'impact sur l'environnement

L'étude d'impact sur l'environnement déposée par Ressources Strateco se devait de répondre adéquatement aux directives formulées par le COMEV. Comme ce ne fut pas le cas, le COFEX-S a formulé de nombreuses demandes d'informations additionnelles, demandes auxquelles Strateco a fourni des réponses. Malgré tout, il nous semble que certaines des directives originales du COMEV tout comme certaines demandes d'informations additionnelles n'ont toujours pas obtenu de réponses adéquates.

Ainsi, le COMEV insiste, à au moins trois reprises dans ses Directives, sur l'obligation de considérer non pas seulement la phase exploratoire, mais aussi la phase d'exploitation d'une mine active, ce qui est l'issue probable et logique de la phase d'exploration avancée. En effet, bien que la phase exploratoire ne soit pas elle-même sans impacts, c'est vraiment la phase subséquente d'exploitation du gisement qui pose des enjeux sociaux et environnementaux majeurs. En faire abstraction, c'est un peu tronquer la réalité et minimiser les risques.

Ainsi, le point 1.3 de la Directive du COMEV spécifie clairement :

« Dans ce contexte, la phase d'exploitation de la mine d'uranium visée à la suite de la phase d'exploration devrait être considérée, de façon à mieux anticiper les éléments significatifs qui pourraient affecter l'acceptabilité du projet dans son ensemble et répondre aux préoccupations exprimées par le milieu. Cela, tout en distinguant clairement les risques associés aux deux phases. »

Cette demande est réitérée au point 3.1.2 de la Directive du COMEV :

« Il [le promoteur] précisera les agrandissements éventuels ou développements futurs associés au projet qui sont prévus. »

De même, au point 3.5 de la Directive du COMEV, l'importance d'aborder la phase d'exploitation est spécifiée sans équivoque :

*« Le promoteur devrait également faire ressortir les éléments ayant trait à la phase future prévue d'exploitation minière d'uranium qui **pourraient avoir des répercussions sur l'acceptabilité environnementale ou sociale** du projet actuel. »*

À travers les quatre volumes de l'étude d'impact sur l'environnement produite par Strateco, la phase de la mise en service éventuelle de la mine d'uranium n'est que très rarement abordée. Les quelques fois où il est question de la phase d'exploitation ce n'est jamais de façon à établir clairement les risques associés, mais plutôt pour parler des aspects positifs comme la création d'emplois.

Dans le but d'obtenir des données plus précises sur la phase d'exploitation de la mine, le COFEX-S a formulé une demande d'informations additionnelles très spécifique en demandant, par exemple, des détails sur la gestion des parcs à résidus radioactifs, des eaux de rejets ou de la gestion de l'émission de poussières radioactives. Comme seule réponse, Strateco a simplement fourni une vidéo promotionnelle qui aborde les sujets les plus controversés avec un strict minimum de détails :

1:05 *« Selon les données de l'étude d'impact sur l'environnement, le projet n'aura aucun impact sur la qualité de l'air du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish »*

1:29 *« Aucun effet n'est anticipé sur le réseau hydrographique régional »*

6:40 *« Le yellowcake (...) représentant un niveau de risque très peu élevé pour l'environnement »*

7:00 *« Les résidus miniers seront déposés dans un fosse de 20 mètres (...) de manière à assurer leur stabilité à long terme. »*

De plus, Ressources Strateco semble grandement minimiser l'étendue spatiale du projet. Elle mentionne souvent, entre autre dans sa vidéo promotionnelle, que l'empreinte

environnementale du projet n'est que de 0,15 km². Toutefois, le projet Matoush couvre en réalité une superficie beaucoup plus grande qu'il serait important de mettre en lumière. Plusieurs de ces composantes additionnelles bénéficiaient déjà d'un non-assujettissement à l'obtention d'un certificat d'autorisation. C'est le cas, par exemple, de la piste d'atterrissage, de l'aménagement d'une route d'accès de 12 km, d'un site d'enfouissement de déchets ou de l'utilisation potentielle de 27 bancs d'emprunt totalisant 2,87 km². Tout ceci augmente de beaucoup la petite empreinte environnementale de 0,15 km² décrite dans la vidéo promotionnelle de Strateco. À la suite de la décision de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire *Mines Alertes c. Canada* le 21 janvier 2010, l'évaluation environnementale de Strateco doit en effet porter sur l'**ensemble des activités et composantes constituant le projet** d'exploration uranifère, alors qu'initialement l'examen fédéral ne devait porter que sur la rampe souterraine, les infrastructures connexes et le campement.

Dans l'étude d'impact, les problèmes sociaux ou environnementaux ne sont jamais abordés, sinon pour dire que de nos jours, l'industrie est soumise à tellement de normes qu'il n'y a plus de problèmes. Pour pallier à cette lacune, le COFEX-S a formulé cette demande d'information additionnelle :

*« Fournir un aperçu historique du développement de la filière uranifère au Canada et des **problèmes sociaux et environnementaux rencontrés.** »*

La réponse qu'a fournie Strateco à cette demande ne nous en apprend guère plus :

*« Nous avons demandé à la CNSC (sic) de nous fournir des renseignements quant aux types de problèmes environnementaux survenus par le passé dans les mines d'uranium. Nous n'avons obtenu **aucune information** sur le sujet jusqu'à présent. »*

Finalement, une étude indépendante réalisée par Dubé et Harwood (2010) confirme les grandes lacunes de l'étude d'impact sur l'environnement quant aux conformités avec les Directives du COMEV, particulièrement au niveau de l'établissement de secteurs témoins (baseline) et du suivi environnemental qui pourra être effectué par la suite :

*« Overall, the EIS is **significantly deficient in meeting the Directives**, is not designed or prepared following the generally accepted rules of good practice, does not accurately define the reference state and reference variability associated with key environmental response variables, and does not assess the positive, negative and indirect impacts of proposed project activities in a manner that will allow for potential impacts to be measured, tracked and statistically evaluated post development.¹ »*

3. - **Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish**

Le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish (ATO) est unique au Québec en ce sens qu'il sera planifié et co-géré par la nation crie et qu'il deviendra le premier parc national habité, alors que plusieurs familles de trappeurs cris vont continuer à y vivre et y pratiquer leurs activités traditionnelles.

¹ DUBÉ, M. et A. HARWOOD. (2010). Conformity analysis for the Matoush underground exploration program. Report to the Cree Regional Authority. 7 p.

L'importance de ce parc sera indéniable et il a tout pour constituer un des parcs nationaux phares du réseau québécois. D'une superficie de 12 260 km², il deviendra le plus grand au Québec et un des plus grands au Canada. Entre autres éléments irremplaçables, il comprendra le lac Mistassini, le plus grand lac naturel au Québec, une partie des monts Otish, un des plus hauts massifs montagneux au Québec, des écosystèmes de toundra ainsi que des forêts anciennes avec des épinettes blanches de plus de trois siècles, des sites archéologiques et culturels uniques comme la montagne Blanche ainsi que le corridor historique de la rivière Témiscamie.

L'étude d'impact environnemental et socio-économique² réalisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le COMEX met en lumière l'importance économique qu'aura le parc dans l'économie locale. Ainsi, en se basant sur les taux de fréquentation de la réserve faunique voisine, on prévoit que dans cinq ans jusqu'à 3 540 touristes séjourneront annuellement dans le parc national pour des dépenses de \$2 700 868. Sur un horizon de dix ans, ces nombres grimpent à 5 040 touristes par année avec des dépenses de \$5 526 271. Au niveau des emplois, la présence du parc national amènera des salaires directs de \$874 804 pour la région de la Baie-James, sans compter tous les emplois indirects. Une partie des visiteurs sera une clientèle de pêcheurs, mais de plus en plus de touristes y viendront pour le caractère sauvage et exceptionnel du parc, entre autres des canoteurs parcourant la rivière Témiscamie ou des randonneurs explorant les sommets des monts Otish.

Le projet de parc national a tout pour devenir un succès et un moteur économique régional important. Toutefois, le développement de l'industrie minière à proximité du parc national suscite des inquiétudes, même auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

« Par ailleurs, l'exploitation minière pourrait menacer l'intégrité des écosystèmes du projet de parc, car certains sites se trouvent à l'intérieur de bassins versants qui couvrent une partie du futur parc.³ »

La partie centrale du parc national projeté est, en effet, entourée de plus de 10 000 claims miniers, la presque totalité d'entre eux étant des claims uranifères (fig. 1).

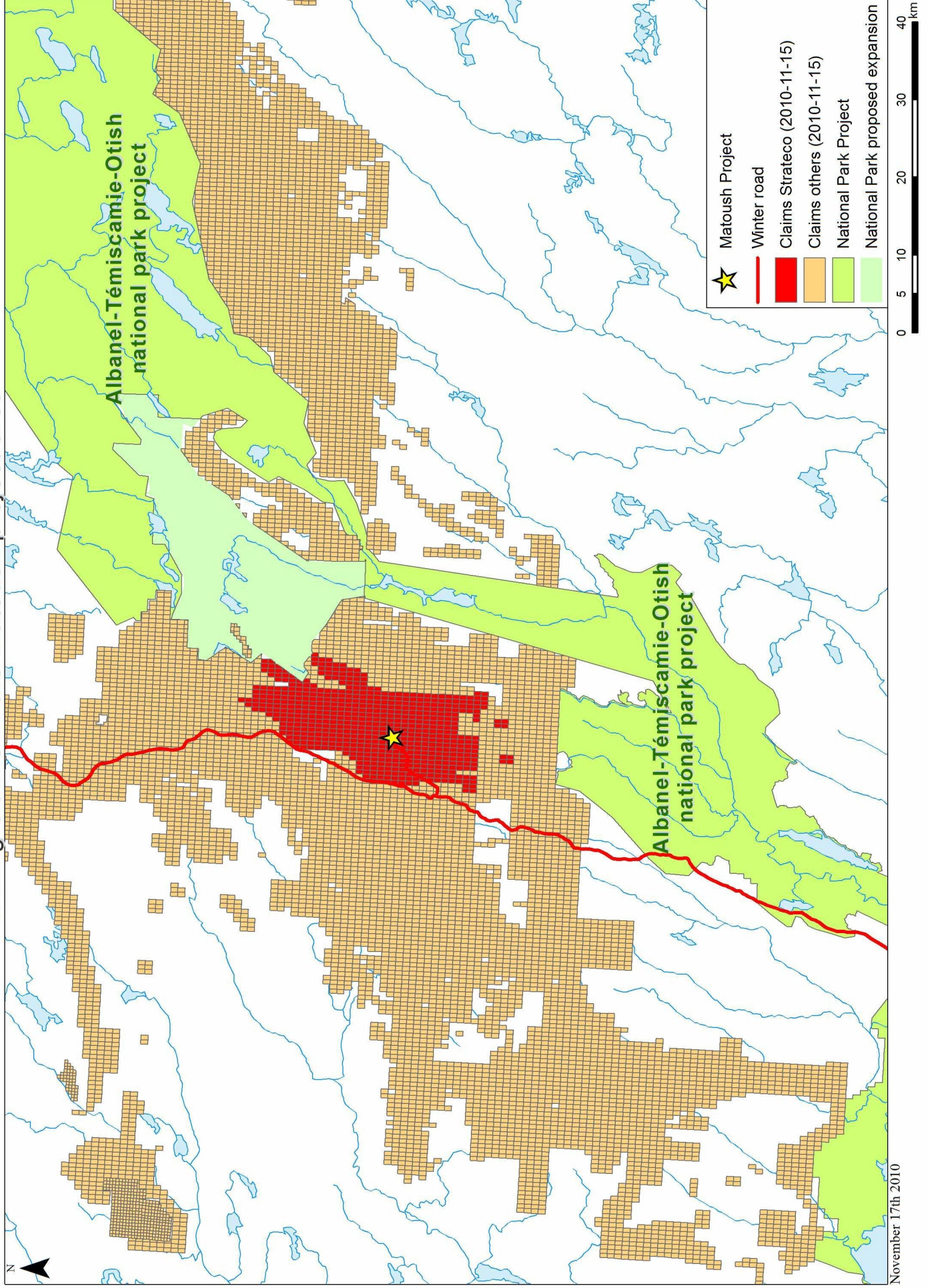
3.1.- Lacunes de l'étude d'impact

Malgré la grande importance du projet de parc national, à tous les niveaux, l'étude d'impact sur l'environnement de Ressources Strateco minimise à plusieurs reprises l'impact potentiel des activités minières sur le projet de parc. Sauf pour la modélisation des effets régionaux de la pollution atmosphérique (vol. 4), très peu d'espace est consacré au projet de parc national dans l'étude d'impact sur l'environnement. Non seulement on y minimise les risques potentiels, mais on parle même d'impacts positifs, entre autre par la construction de la route 167 et l'afflux de touristes qu'elle provoquera. À cet égard, l'impact négatif que peut représenter pour les visiteurs l'impact d'une mine d'uranium à proximité n'est pas abordé.

² MDDEP. (2010). *Étude d'impact environnemental et socio-économique; projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish*. Rapport présenté au COMEX par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs, 10 mars 2010. 118 p. et ann.

³ Ibid.

A national park project under siege Mining claims in the Matoush project area



3.2.- Pollution des eaux

Le projet Matoush est localisé à environ 16 km du projet de parc national ATO, à l'intérieur même du bassin versant de la rivière Témiscamie. Les eaux provenant du site Matoush s'écoulent dans un réseau de petits lacs et de ruisseaux qui rejoignent la rivière Camie, un affluent de la rivière Témiscamie. Cette dernière est en quelque sorte le cœur du projet de parc national et elle s'écoule elle-même dans les lacs Albanel et Mistassini. Sauf pour le massif des monts Otish plus au nord, c'est donc une majorité de la superficie du projet de parc national qui est en aval du projet Matoush.

Pour l'instant, la totalité des effluents provenant du projet Matoush seront rejetés dans le lac no. 5. Comme ces effluents seront rejetés à une certaine distance au dessus de la surface de l'eau, ils risquent de s'accumuler sur la glace et de provoquer un choc printannier lors de la fonte des glaces. De plus, il est incertain quel volume d'effluents y sera déversé lorsqu'une mine complète sera opérationnelle.

Aucune caractérisation hydrologique des eaux souterraines ne semble avoir été effectuée. Cette caractérisation aurait été essentielle pour évaluer les possibilités de contamination de la nappe phréatique, en particulier par la fosse qui servira à entreposer les résidus miniers toxiques lorsqu'une mine sera opérationnelle.

Pour avoir un suivi adéquat des écosystèmes aquatiques et de leur faune, il est essentiel de posséder au départ des données de base de grande qualité. C'est seulement de cette façon que des déviations aux conditions de base pourront être décelées. Il semblerait, selon Dubé et Harwood (2010)⁴ que la mise en place de ce suivi environnemental, particulièrement par l'établissement de témoins, soit singulièrement déficiente.

Finalement, afin de détecter tout changement au niveau des conditions hydrologiques ou biologiques à l'intérieur du projet de parc national, il aurait été important de mettre en place une station d'échantillonnage bien en aval du site Matoush.

3.3.- Pollution atmosphérique

Le projet de parc national ATO est soumis aux vents dominants provenant d'ouest-nord-ouest plus de la moitié du temps. Il est donc directement sous le vent par rapport aux opérations du projet Matoush. Toute émission de polluant atmosphérique, de poussière radioactive provenant des haldes à stériles ou de radon a le potentiel de se retrouver à l'intérieur des limites du projet de parc national.

Afin d'évaluer les possibilités de contamination du parc national, une modélisation de la dispersion des polluants atmosphériques a été réalisée dans l'Étude d'impact sur l'environnement⁵. Selon cette modélisation, la dispersion de polluants jusqu'à un point situé 10 km plus à l'est, en direction du projet de parc, est faible par rapport au niveau ambiant de contaminants et ne causera pas de problèmes.

Nous voyons quelques problèmes avec cette conclusion optimiste :

⁴ DUBÉ, M. et A. HARWOOD. (2010). Conformity analysis for the Matoush underground exploration program. Report to the Cree Regional Authority. 7 p.

⁵ RESSOURCES STRATECO. (2009). *Étude d'impact sur l'environnement; Programme d'exploration souterraine; Propriété Matoush*. Volume 4 de 4. 495 p.

- a. La modélisation est basée seulement sur les données d'opération du projet d'exploration avancée. Une modélisation utilisant l'hypothèse d'une opération d'exploitation minière complète aurait pu donner des résultats forts différents;
- b. Le modèle ne tient pas compte de la précipitation au sol de certains polluants comme les poussières radioactives ou les métaux lourds, suite à des périodes de pluie, et leur prise en charge par le réseau hydrique jusqu'à leur écoulement vers le projet de parc national.
- c. De la même façon, le modèle ne tient pas compte de la précipitation des polluants solides sous forme de neige et du choc printannier qui pourrait en résulter.
- d. Le modèle semble être basé sur les moyennes de vitesses de vent et ne pas tenir compte des événements exceptionnels (tempêtes, etc.)

3.4.- La route 167 et le transport de minerai

Un projet gouvernemental vise à rendre permanente l'actuelle route d'hiver vers le secteur ouest des monts Otish. Une étude d'impact est en cours et le projet de route sera éventuellement soumis au processus d'évaluation du chapitre 22 de la CBJNQ. Cette route permanente (route 167) traversera le projet de parc national ATO sur une distance de plus de 60 km, en bonne partie le long de la rivière Témiscamie. La route passera aussi dans un secteur d'intérêt pour l'agrandissement du futur parc.

Cette route sera utilisée pour faciliter l'accès à des projets miniers, entre autres au projet Matoush et au projet Renard, mais elle servira aussi à fournir un meilleur accès général au territoire, notamment aux utilisateurs cris. Elle est donc à cet égard fortement souhaitée par la communauté. Cette route donnera aussi un meilleur accès au parc national projeté, ce qui devrait y augmenter le nombre de visiteurs.

Malgré ces aspects positifs, la route contribuera aussi à désenclaver un vaste territoire actuellement difficile d'accès, ce qui pourrait avoir d'importants impacts sur les écosystèmes, entre autre par l'augmentation des prélèvements halieutiques par les non-autochtones et la possibilité de braconnage.

Dans l'éventualité où la mine Matoush deviendrait opérationnelle, le concentré d'uranium produit lors des opérations minières (« yellowcake ») sera transporté vers le sud par voie terrestre en utilisant la route 167. Ceci implique que le minerai radioactif devra transiter à travers le parc national sur une distance de plus de 60 km le long de la rivière Témiscamie, une rivière qui constituera l'axe central du futur parc et deviendra un pôle d'attraction important pour les visiteurs. Bien que le yellowcake soit moins radioactif que les résidus miniers laissés sur le site de la mine, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un produit hautement toxique demandant des mesures particulières de transport. Ceci constitue une inquiétude supplémentaire pour l'intégrité du futur parc national.

3.5.- L'impact de l'industrie uranifère sur les visiteurs potentiels

Compte tenu de l'éloignement du futur parc Albanel-Témiscamie-Otish et de son caractère sauvage, une grande partie des visiteurs y viendront pour expérimenter ces caractéristiques de plus en plus rares et fort prisées dans le monde des amateurs de plein-air. Il est difficile d'anticiper l'impact sur les visiteurs que pourrait avoir l'opération d'une mine uranifère à

proximité du parc national, mais il est probable que s'ils viennent visiter le parc ATO, ce n'est certainement pas pour cotoyer une mine d'uranium. Il est possible que les dangers reliés à ce type d'industrie couplés à la mauvaise presse internationale dont elle jouit, puissent avoir un impact négatif sur d'éventuels visiteurs.

En effet, plusieurs exemples à travers le monde de conflits entre un parc national et un projet uranifère nous donnent matière à réflexion. Ainsi, le tristement célèbre cas de la mine Ranger à l'intérieur des limites du parc national Kakadu, en Australie, jouit d'une très mauvaise réputation à l'échelle de la planète, avec plus de 150 cas d'écoulements contaminés depuis 1981. En Inde, un fort mouvement d'opposition conteste les projets d'exploration uranifère à l'intérieur du parc national Balpakram. Plus près de nous, des projets de mines d'uranium dans la zone tampon autour du parc national du Grand Canyon sont fortement contestés, entre autres par des communautés autochtones. La difficile cohabitation entre un parc national, ou toute aire protégée, et des opérations uranifères est une source d'inquiétude partout dans le monde.

4. - Sinistres naturels, les incendies forestiers

La pessière noire à lichen de l'ouest, où se trouve le projet Matoush, est caractérisée par une période de rotation des feux particulièrement courte d'environ 100 ans⁶. Ceci signifie qu'une unité de superficie (par ex. 500 km²) va, au bout de 100 ans, avoir subi des feux équivalant à 500 km². Des portions du territoire peuvent avoir brûlé deux fois, d'autres portions peuvent avoir été épargnées, mais au total l'unité de base de 500 km² va avoir subi 500 km² de feu. Le régime de feux est donc un facteur extrêmement important à considérer dans le secteur du projet Matoush. Compte tenu que ce type de sinistre naturel est récurrent et fort important, la Directive du COMEV 3.4.2.1 exigeait du promoteur de documenter cet aspect :

« Il [le promoteur] précisera l'historique des feux de forêt dans le secteur ainsi que les zones de brûlis. »

Cependant, l'étude d'impact sur l'environnement passe très rapidement sur ce point et l'historique des feux ne comporte qu'à peine une seule phrase :

« La région locale n'a pas été affectée par de récents feux de forêt⁷ »

Dans son analyse des risques associés au projet, l'étude d'impact sur l'environnement minimise les risques associés aux incendies forestiers et propose le scénario d'intervention suivant :

« Le site Matoush est entouré d'eau en grande partie. Les équipements lourds pourraient rapidement créer une barrière de feu.⁸ »

En juin 2010, Ressources Strateco a appris à ses dépens qu'il ne faut jamais ignorer le feu dans la région. D'autant plus que le site Matoush est situé en zone de protection restreinte et que la SOPFEU n'y combat pas les feux. Le journal La Sentinelle rapportait, le 18 juin 2010 :

⁶ PAYETTE, S., C. MORNEAU, L. SIROIS ET M. DESPONT. (1989). Recent fire history of the northern Quebec biomes. *Ecology* 70 : 656-673.

⁷ RESSOURCES STRATECO. (2009). *Étude d'impact sur l'environnement; Programme d'exploration souterraine; Propriété Matoush*. Volume 1 de 4. 287 p.

⁸ Ibid.

« Le campement se retrouve coincé entre le lac et la ligne de progression du feu de forêt.(...) »

Selon le porte-parole de Strateco, Daniel Bergeron, la situation inquiète la compagnie. « Le feu est important et en étant sous le vent dominant, il avance vers le camp Matoush. Si la pluie ne vient pas, nous serons dans l'obligation de retirer des employés de différents contracteurs afin de les protéger et d'y garder que des employés de Strateco pour protéger les équipements avec les boyaux d'arrosage. »⁹

Le camp Matoush a finalement été épargné, mais cette anecdote nous montre que les plans d'intervention de Strateco à cet égard sont peut-être déficients. De plus, le site Matoush est appelé à contenir un jour de nombreux éléments dangereux (explosifs, carburants, matières radioactives, etc.) ce qui n'est pas très rassurant. Ceci est sans compter sur la période suivant la désaffectation de la mine alors que le site comptera des haldes de stériles radioactifs pour des dizaines de milliers d'années et qu'il sera alors sans surveillance.

5. - La question du caribou forestier

Le caribou forestier est reconnu comme « espèce vulnérable » au Québec depuis 2005 et il jouit de ce fait d'une protection légale. En outre, le Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec, comporte une exigence particulière liée aux études environnementales. Celles-ci doivent en effet :

« Reconnaître le caribou forestier à titre d'espèce cible.

Considérer l'impact cumulatif des interventions sur l'habitat du caribou forestier. »¹⁰

Dans son évaluation des effets cumulatifs, l'étude d'impact sur l'environnement ne considère qu'un total de 3 ha déboisés sur le site même, que trois autres sites d'exploration minière localisés entre 30 et 85 km du projet Matoush ainsi que la route reliant ces sites. Aucune mention n'est faite de tous les petits travaux d'exploration minière réalisés dans le secteur par une multitude de compagnies. L'étude d'impact en conclue que les effets cumulatifs sur le caribou forestier seront tout à fait négligeables.

Nous sommes d'avis que les impacts cumulatifs sur le caribou forestier pourraient être plus importants que prévus. En effet, l'impact sur le caribou doit comprendre, en plus de la perte nette d'habitat, l'impact du dérangement anthropique, que ce soit l'augmentation du trafic lourd, la circulation aérienne autour de la piste d'atterrissage de Strateco, les survols d'hélicoptère, etc. Selon les plus récentes données scientifiques, le caribou forestier présente un comportement d'évitement qui peut varier entre 9 et 13 km autour des lieux d'activités

⁹ MARTIN, S. (2010). « Un feu de forêt menace les installations de Strateco » La Sentinelle, 18 juin 2010.

¹⁰ ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC. (2008). *Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus) au Québec — 2005-2012*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et des habitats. 78 pages.

anthropiques, comme les opérations forestières^{11,12}, ou une distance de 0,25 à 4 km des routes¹³.

D'ailleurs, la demande d'informations additionnelles du COFEX-S note clairement que l'analyse des impacts cumulatifs est déficiente :

*« L'analyse des impacts cumulatifs doit être **revue et complétée**. À cet effet, identifier et évaluer les impacts cumulatifs environnementaux et humains du projet d'exploration uranifère Matoush, conjugués aux effets d'autres projets, travaux ou activités déjà réalisés, en cours de réalisation ou connus et ceux qui seront réalisés dans un proche avenir dans le même secteur ou qui sont raisonnablement prévisibles. »*

Cette déficience générale de l'étude des impacts cumulatifs proposée par Strateco a d'ailleurs été confirmée par l'étude indépendante de Creasy et Roe¹⁴.

*« In order to support the assessments of cumulative impact on vegetation, wildlife and surface water made on p. 235 of 271, perspective should be supplied. Without review of other chapters, these assessments, while necessarily speculative, **consist of generalized and unsupported statements**. »*

Dans sa réponse au COFEX-S, Strateco réfère à son étude originale en n'apportant que quelques petites précisions mineures. Selon nous, Strateco ne répond pas adéquatement à la demande du COFEX-S de « **revoir et compléter** » l'analyse d'impacts cumulatifs, notamment sur le caribou forestier.

Il a été démontré que le gros gibier, en particulier le caribou et l'orignal, pouvait, en périphérie d'une mine d'uranium active, accumuler des radionuclides dans ses tissus^{15,16}. Cette possibilité est inquiétante, mais dans son évaluation préalable des risques écologiques associés au projet de rampe d'exploration souterraine de Matoush¹⁷, Strateco n'évalue cette absorption que dans un scénario basé sur la proximité d'une rampe d'exploration. Compte tenu que le but ultime est l'ouverture éventuelle d'une véritable mine d'uranium, un scénario basé sur l'absorption de radionuclides en présence d'une telle mine aurait permis de jauger plus adéquatement les risques à long terme.

¹¹ SMITH, K. G., *et al.* (2000). « Winter distribution of woodland caribou in relation to clear-cut logging in west-central Alberta ». *Canadian Journal of Zoology*, 78: 1433-1440.

¹² VORS, L. S. *et al.* (2007). « Woodland caribou extirpation and anthropogenic landscape disturbance in Ontario ». *Journal of Wildlife Management*, 71: 1249-1256.

¹³ DYER, S. J., *et al.* (2001). *outin*. 2001. *Avoidance of industrial development by woodland caribou*. *Journal of Wildlife Management*, 65: 531-542.

¹⁴ CREASY, R. et N. ROE. (2009). Brief review of the Cumulative Effects Assessment For Strateco Resources' Matoush Underground Uranium Exploration Program, Québec, December 11, 2009, Nicholas Roe & Associates Ltd. 7 p.

¹⁵ THOMAS, P.A. et T.E. GATE. (1999). Radionuclides in the lichen-caribou-human food chain near uranium mining operations in Northern Saskatchewan, Canada. *Environmental Health Perspectives*, 107 : 527-537.

¹⁶ THOMAS, P.A. *et al.* (2005). Radionuclides and trace metals in canadian moose near uranium mines: comparison of radiation doses and food chain transfer with cattle and caribou. *Health Phys.* 88(5):423– 438.

¹⁷ RESSOURCES STRATECO. (2009). *Étude d'impact sur l'environnement; Programme d'exploration souterraine; Propriété Matoush*. Volume 4 de 4. 495 p.

6. - Autorisation du projet Matoush d'exploration avancée

Compte tenu de la mise en place, par le gouvernement du Québec d'un comité de travail pour étudier les dangers de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium sur la santé, comité présidé par le directeur régional de la santé publique de la Côte-Nord, comité qui n'a pas encore remis son rapport final;

Compte tenu des multiples exemples de dangers reliés à tous les stades de l'exploration et de l'exploitation uranifère et de la grande incertitude qui règne dans ce domaine;

Compte tenu du caractère presque indissociable entre une activité d'exploration avancée et l'exploitation éventuelle d'une mine d'uranium;

Compte tenu de la présence du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, à faible distance du projet Matoush et ce dans le même bassin versant;

Compte tenu des incertitudes qui perdurent quant à l'opération éventuelle d'une mine d'uranium sur la santé publique, sur les écosystèmes régionaux et sur le projet de parc national;

Compte tenu de la présence éventuelle dans l'environnement de résidus miniers hautement radioactifs, et ce pour des dizaines de milliers d'années, hypothéquant ainsi grandement des milieux de vie aujourd'hui intacts;

Pour toutes ces raisons, la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, recommande aux autorités compétentes de ne pas autoriser le projet Matoush d'exploration avancée de Ressources Strateco inc.